

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

N° : 151 /2023

Objet : circulation stationnement règlementé – place du 8 mai 1945 – repas ACCA

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTIGNAC

VU les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2 du code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route,
VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
VU l'organisation d'un repas organisé par l'association de chasse agréée de Montignac le 15 août 2023,
CONSIDERANT que pour permettre en toute sécurité le bon déroulement de ce repas il y a lieu de prendre des mesures de nature à assurer le respect du bon ordre, de la sécurité et de la tranquillité publics,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : le stationnement de tout véhicule sera interdit sur la place du 8 mai 1945 le 15 août 2023 à 14h00 jusqu'au 16 août 2023 à 02h00.

ARTICLE 2 : la circulation sera interdite à tout véhicule (sauf services de secours) le 15 août 2023 à partir de 19h00 jusqu'au 16 août 2023 à 02h00 :

- sur l'avenue Aristide Briand depuis l'intersection avec la rue Delbonnel jusqu'à l'intersection avec la rue du 4 Septembre.
- rue docteur Delsouiller

ARTICLE 3 : une déviation de la RD65 sera mise en place par les services techniques municipaux le 15 août 2023 à partir de 14h00 jusqu'au 16 août 2023 à 02h00.

Sens Sergeac vers Montignac :

Chemin de Gouny , rue Fontaine des Pères, avenue de Lascaux, rue du 4 Septembre.

Et inversement

ARTICLE 4 : la signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place, maintenue et déposée par les services techniques municipaux.

ARTICLE 5 : le présent arrêté devra être affiché sur les lieux. Toute infraction à cet arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : MM. le directeur général des services de la mairie de Montignac, le commandant de brigade de gendarmerie, le chef de la police municipale, les services techniques municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montignac le 11 juillet 2023

Le Maire
Laurent MATHIEU

